



COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

Le ministre Boisclair recule dans son projet de loi sur les Régimes de retraite !

BOUCHERVILLE, le 8 juin 2000 - Eh bien, ça y est : le ministre Boisclair reconnaît enfin, dans son projet de loi 102 visant à clarifier les règles s'appliquant aux régimes de retraite et, plus spécifiquement, à l'utilisation des surplus dans les régimes de retraite, que l'employeur ne pourra, sans l'accord de tous les syndicats, utiliser le surplus du régime de retraite à sa seule discrétion. C'est ce que nous avons toujours prétendu dans notre grief sur le régime de retraite et cette reconnaissance du ministre Boisclair viendra renforcer l'argumentaire du SPSI dans l'arbitrage sur le régime de retraite d'Hydro-Québec. Voici un extrait du communiqué du ministre Boisclair :

QUEBEC, le 2 juin /CNW/ - Le ministre de la Solidarité sociale, M. André Boisclair, parrain du projet de loi 102, «Loi modifiant la loi sur les régimes complémentaires de retraite», a aujourd'hui rendu publiques deux importantes propositions d'amendement au projet de loi. Ces amendements font une règle du principe général énoncé au sujet du respect des ententes sur l'utilisation des surplus actuariels. Ils répondent aux principales inquiétudes manifestées par les syndicats. Ils emportent aussi l'adhésion des associations patronales.

Après avoir fait le tour de la question, le ministre Boisclair a décidé de retirer les deux exceptions qui étaient prévues au principe du respect des ententes. Ainsi, dans la version originale, l'article 85 du projet de loi aurait permis à un employeur d'agir unilatéralement et de clarifier son droit au congé de cotisation à même les SURPLUS EXCEDENTAIRES ou, dans certains cas, en contrepartie d'une bonification financée à même les surplus (option 2).

Avec les amendements proposés, ces possibilités disparaissent au profit d'une règle stricte: dans tous les régimes privés de retraite l'employeur devra, pour clarifier son droit de prendre un congé de cotisation, s'entendre avec les syndicats et avec toutes les parties

avec lesquelles il est lié par entente écrite¹. En cas de mésentente, les parties pourront d'un commun accord avoir recours à un arbitre.

«Dans les derniers jours, j'ai investi mes meilleures énergies dans la recherche d'un large consensus. Sur la question la plus importante, je pense avoir rapproché les parties et trouvé une solution équitable. Je poursuis mes discussions sur d'autres aspects du projet de loi, mais mon objectif demeure le même: dessiner une zone de confort pour tous. Une zone qui passe nécessairement un test, celui de la réalité. Les régimes complémentaires de retraite à prestation déterminée sont des excellents outils pour assurer une sécurité de revenu à la retraite. J'ai le devoir de renforcer la confiance des employeurs et des participants», a conclu le ministre Boisclair.

Dans la mesure où le ministre Boisclair reconnaît le bien-fondé de la position du SPSI à l'encontre d'Hydro-Québec, à savoir qu'Hydro-Québec n'avait pas le droit de prendre un congé de cotisation sans notre accord, il ne reste plus qu'à être patient et à laisser notre grief suivre son chemin devant l'arbitre.

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle du Syndicat se tiendra selon les coordonnées suivantes :

Date : Mercredi 21 juin 2000
Heure : 17h00
Endroit : Buffet l'Entregent
569 Montée Ste. Julie
Varenes

L'ordre du jour de cette assemblée et les autres documents connexes vous seront transmis dans les prochains jours.

La FAR (Foire Aux Rumeurs)...

Nous profitons de ce communiqué pour inaugurer une nouvelle rubrique, la "Foire Aux Rumeurs", rubrique reliée aux rumeurs concernant le renouvellement de notre convention collective. Ces rumeurs sont généralement propagées par des gestionnaires auprès des membres du SPSI ou, dans certains cas, par des membres du SPSI eux-mêmes aspirant à des postes de gestion au sein de l'administration. Commentons les plus récentes rumeurs :

◆ Rumeur #1

La rumeur : M. Roger Lanoue, en compagnie de Denis Pelletier, aurait rencontré Jean-Marc Pelletier mardi le 6 juin et aurait proposé l'entente du SPIHQ au SPSI. Jean-Marc Pelletier aurait

¹ Le soulignement ne fait pas partie du texte original

renchéri en disant que ça nous prenait l'entente du SPIHQ + ...
+ ... + ...

La réalité : Jean-Marc Pelletier n'a pas rencontré ces messieurs récemment et, surtout, pas sur le sujet énoncé en rubrique; cependant, une rencontre a été tenue vendredi le 2 juin dernier avec le SPSI (voir rubrique plus loin) et M. Roger Lanoue a avoué ne pas être au courant du dossier et annoncer qu'il verra ce qu'il peut faire pour dénouer le différend

◆ **Rumeur #2**

La rumeur : L'intransigeance du Président, Jean-Marc Pelletier, est responsable du blocage dans les négociations

La réalité : Pas tout à fait une nouvelle rumeur puisqu'elle refait surface de temps à autre; de plus le SPIHQ nous a confirmé que, durant leur différend avec Hydro-Québec, la même rumeur circulait contre Louis Champagne, le président du SPIHQ.

En fait, si c'est le cas, comment expliquer que, durant le congé sabbatique de 3 mois de Jean-Marc Pelletier, la Direction n'ait pas réussi à conclure une entente avec les membres du Bureau durant l'absence de "l'intransigeant" et que les offres faites au SPSI, durant le congé de Jean-Marc Pelletier, étaient inférieures aux offres faites antérieurement ?

Continuer à nous alimenter avec les plus récentes rumeurs ce qui nous permettra d'enrichir cette section pour nos prochains communiqués ...

Rencontre entre la Direction de la R&D et le SPSI

Simplement pour vous aviser que vendredi le 2 juin dernier, une rencontre a été tenue, dans les locaux de l'IREQ, entre M. Roger Lanoue, assisté du personnel des Ressources humaines de l'IREQ, et Réal Reid, Michel Trudeau et Sylvain Riendeau, tous trois membres du Bureau du SPSI. Les principaux sujets qui ont été abordés furent :

- ◆ l'avenir de la R&D au sein d'Hydro-Québec
- ◆ l'avenir du laboratoire LTEE
- ◆ la négociation de notre convention collective

Les échanges furent de nature "générale" sans engagement précis, de la part de la Direction, sur aucun de ces sujets. Et, en ce qui concerne la négociation de notre convention collective, M. Lanoue a avoué être peu informé du dossier (!), a indiqué qu'il prendrait connaissance du différend et qu'il verrait ce qu'il pourrait faire pour dénouer la situation. Ca promet ...

Pour nous rejoindre

Secrétariat du SPSI

210, boul. de Montarville

Bureau 3014

Boucherville (Québec)

J4B 6T3

Tél : (450) 449-9630

1-877-449-9630 (numéro sans frais à l'extérieur de la région métropolitaine)

Fax : (450) 449-9631

Courriel : secretariat@spsi.qc.ca

Page Web : www.spsi.qc.ca

Le Bureau du Syndicat